

STRUCTURE SYNTAXIQUE ET FORME LOGIQUE
DES UNITES DISCURSIVES MONOLOGIQUES

Christian Rubattel
Université de Neuchâtel

1. Unités discursives et unités grammaticales

Les unités de la théorie du discours ou de la conversation sont définies par des propriétés fonctionnelles plutôt que formelles, et la relation entre unités pragmatiques - énoncés, actes de langage, interventions - et catégories syntaxiques est plus souvent sous-entendue qu'explicitée. Comme le remarque Danjou-Flaux (1982), ni l'acte de langage au sens d'Austin (1962) ni l'énoncé au sens de Bakhtine (1977), de Grice (1979) ou de Ducrot et al. (1980) ne correspondent à des unités formellement délimitées.

De son côté, la syntaxe définit ses unités d'après des critères purement formels et distributionnels. L'unité maximale est de fait la phrase, bien qu'il existe d'autres structures bien formées, appelées "expressions" à la suite de Banfield (1982), dont la phrase n'est qu'une des réalisations possibles. Si les grammairiens ont toujours privilégié la phrase, c'est parce qu'elle permet d'exprimer un "jugement", selon les termes d'Emonds (1985). Dans les langues qui nous sont familières, ce jugement est caractérisé formellement par la présence d'une catégorie grammaticale notée par les symboles AUX (pour "auxiliaire"), I ou INFL (angl. inflection "flexion") ou FLEX, qui marque le temps, le mode ou l'aspect, et qui est réalisée comme un verbe auxiliaire ou une désinence verbale.

Le trait qui distingue la phrase des autres expressions est donc la présence d'une catégorie exprimant un jugement. Il n'y a qu'un pas entre cette approche et la notion austiniennne d'acte de langage, défini comme un contenu propositionnel associé à une valeur illocutoire. Emonds (1986) franchit semble-t-il ce pas en proposant de remplacer les termes INFL ou FLEX par J (pour "jugement"). La catégorie qui distingue la phrase des autres expressions est ainsi assimilable aux marqueurs d'orientation illocutoire (MOI, selon la terminologie proposée par Roulet 1981), ou du moins à ceux qui sont grammaticalisés - ces MOI pouvant aussi être réalisés par un verbe performatif.

Certes, Emonds ne fait aucune référence à la théorie des actes de langage, mais il arrive pour des raisons internes à la

syntaxe à des conclusions qui rejoignent certaines hypothèses, développées indépendamment, sur le statut des MOI dans les unités discursives monologiques (Rubattel 1986b): dans la structure de l'acte de langage, les MOI occupent la position que remplit J (ou AUX, ou INFL) dans la phrase. Bien entendu, il y a analogie mais non identité de structure si le MOI est un verbe performatif plutôt qu'un morphème flexionnel.

Mais la définition de la phrase inclut une propriété supplémentaire: c'est une construction qui n'a pas besoin d'être comprise dans une phrase plus vaste pour exprimer un jugement (Emonds 1985, 14). Autrement dit, seules les phrases radicales, non dominées par un autre constituant¹, peuvent exprimer un jugement, c'est-à-dire être pourvues d'une valeur illocutoire assertée. D'après cette définition, les propositions subordonnées n'expriment pas de jugement indépendant et n'ont pas de valeur illocutoire.

Dans le modèle du discours de Roulet et al. (1985), il y a des actes de langage directeurs et aussi des actes subordonnés: une intervention (unité monologique maximale) peut être constituée d'un acte unique, ou d'un acte directeur et d'actes ou interventions subordonnés. En fait, actes et interventions sont définis d'après des critères hétérogènes et ne sont qu'en apparence des constituants de même nature mais de rang différent. L'intervention est l'unité monologique maximale, définie donc par sa fonction dans une structure d'échange elle-même caractérisée par des fonctions initiatives-réactives. De plus, l'intervention a une valeur illocutoire qui est celle de son acte directeur. Quant à l'acte de langage, il est défini comme l'unité monologique minimale, et aussi comme porteur d'une valeur illocutoire paraphrasable par un verbe performatif.

Or, il y a des interventions qui ne sont pas des actes (formellement, ce sont des expressions qui ne sont pas des phrases), et il y a aussi des actes (subordonnés) qui sont en fait dépourvus de valeur illocutoire car la paraphrase par un verbe performatif échoue.

En fait, une intervention doit être une expression, mais pas nécessairement une phrase. Si la tête de l'expression est une projection (au sens de la convention X barre) d'une catégorie autre que le verbe, l'intervention n'a pas de valeur illocutoire. C'est le cas des interventions réactives ci-dessous:

(1) A: Tu peux fermer la fenêtre ?

B: Ah! zut! / Bon! / La barbe avec ta manie des courants d'air!

Si la tête de l'expression est une projection du verbe, on a affaire à une phrase radicale, dont la valeur illocutoire est projetée sur l'expression, c'est-à-dire sur l'intervention tout entière.

Quant aux phrases non radicales, elles n'ont pas de valeur illocutoire propre, et elles ne constituent donc pas des actes de langage. Elles peuvent rapporter ou mentionner une valeur illocutoire pour autant qu'elles aient un auteur distinct de l'énonciateur de l'intervention et qu'elles entrent ainsi dans une structure polyphonique. Ces phrases subordonnées sont alors des semi-actes (selon la terminologie proposée dans Rubattel 1986a, 1987), pourvus d'une valeur interactive mais dépourvus de valeur illocutoire assertée, comme dans (2) :

- (2) Elle est malade, parce que sa voiture n'est pas dans le parking.

Si l'on applique le test de la paraphrase par un verbe performatif, on voit que (2) est équivalent à (3) et non à (4), et donc que parce que sa voiture n'est pas dans le parking n'est pas un acte illocutoire:

- (3) J'affirme qu'elle est malade, parce que sa voiture n'est pas dans le parking.
- (4) J'affirme qu'elle est malade, parce que j'affirme que sa voiture n'est pas dans le parking.

S'il n'est pas un acte de langage, le constituant introduit par parce que en (2) est pourtant bien un énoncé, contrairement au constituant introduit par l'opérateur parce que en (5) :

- (5) Elle est malade parce que ça l'arrange (= c'est parce que ça l'arrange qu'elle est malade).

Il y a effectivement une différence de statut entre les unités reliées par le connecteur et par l'opérateur parce que. Mais, tout en adoptant l'idée, développée notamment par Ducrot, que l'intervention polyphonique (2) comporte deux énoncés et que (5) n'en comporte qu'un, on peut contester qu'il s'agisse de deux actes de langage: seul l'énoncé directeur est un acte, et l'énoncé subordonné ne fait que rapporter, mentionner ou montrer un acte.

Ces énoncés pragmatiquement et syntaxiquement subordonnés sont des semi-actes et ils ne peuvent pas être la tête d'une intervention.

Comme les semi-actes ne sont pas susceptibles de constituer une intervention, ce ne sont pas des unités monologiques minimales. En revanche, comme ils peuvent être associés à un auteur distinct de l'énonciateur de l'intervention, ce sont des unités monophoniques minimales, à la différence de phrases telles que la subordonnée de (5). La différence entre les semi-actes et les constituants subordonnés dépourvus d'auteur ne tient pas à leur structure interne respective, mais aux relations de dominance à l'intérieur de la phrase matrice: les semi-actes sont dominés directement par un noeud radical ou sont en position d'incise parenthétique (relatives appositives, appositions, subordonnées introduites par un connecteur ayant la forme d'une "conjonction de subordination"), et non pas enchaînés dans un constituant de la phrase comme le sont les relatives restrictives ou les adjectifs épithètes (pour un inventaire plus détaillé, v. Rubattel 1985, 1986a).

Les semi-actes ne sont pas nécessairement des phrases subordonnées: ils peuvent aussi avoir la forme d'un syntagme prépositionnel, d'un syntagme adjetif ou d'un syntagme nominal, c'est-à-dire de la projection maximale de n'importe quelle catégorie syntagmatique. Ainsi, les syntagmes des exemples (a) ci-dessous sont des semi-actes au même titre que les phrases subordonnées des exemples (b):

- (6) a. Malgré la pluie, je vais arroser les fleurs.
b. Bien qu'il pleuve, je vais arroser les fleurs.
- (7) a. Même tenus en laisse, les chiens ne sont pas admis dans ce parc.
b. Même s'ils sont tenus en laisse, les chiens ne sont pas admis dans ce parc.
- (8) a. Moyen de paiement international, le dollar est une monnaie fragile.
b. Bien qu'il soit un moyen de paiement international/parce qu'il est un moyen de paiement international, le dollar est une monnaie fragile.

Phrases subordonnées ou simples syntagmes, les semi-actes ne peuvent pas constituer une intervention. Seuls les actes de langage proprement dits (phrases radicales) et les expressions peuvent être la tête d'une intervention et avoir ainsi le statut

d'unités monologiques. Il y a toutefois une exception apparente à cette généralisation: ce sont les interventions réactives à des questions partielles, comme B dans l'échange suivant:

- (9) A: Pourquoi tu tousses ?
B: Parce que j'ai un chat dans la gorge.

A première vue, la réponse est une intervention constituée d'une phrase subordonnée. Rien dans la forme de cet exemple ne permet d'ailleurs de déterminer s'il s'agit d'un semi-acte (avec le connecteur parce que) ou d'un constituant sans auteur propre (avec l'opérateur parce que). En fait, les paraphrases possibles et les tests syntaxiques montrent que parce que est un opérateur:

- (10) a. [Je tousse] parce que j'ai un chat dans la gorge.
b. C'est parce que j'ai un chat dans la gorge [que je tousse].
c. [Si je tousse,] c'est (parce) que j'ai un chat dans la gorge.
d. *Parce que j'ai un chat dans la gorge, [je tousse].
e. *[Je tousse,] justement parce que j'ai un chat dans la gorge.

Ces paraphrases donnent à penser que l'intervention réactive est en fait elliptique, et qu'un constituant directeur je tousse peut (et doit) être récupéré à partir du co-texte, c'est-à-dire de l'intervention initiative. Il en va d'ailleurs de même de toutes les réponses à des questions partielles:

- (11) A: A quelle heure part le prochain train ?
B: A midi.

- (12) A: Qui a refermé la porte ?
B: Le concierge.

Dans ces deux exemples, les interventions réactives sont interprétées comme le prochain train part à midi et le concierge a refermé la porte, avec ellipse de matériel redondant. Ce type d'ellipse, pour lequel Zribi-Hertz (1985a, b) propose de reprendre le terme rhétorique classique de zeugme et qu'elle appelle trou zeugmatique, peut être décrit de deux façons par la grammaire: ou bien on admet qu'un constituant (ici l'intervention directrice) est effacé par transformation, ou bien on postule un constituant vide qui peut être interprété parce qu'il ne contient que du matériel redondant, récupérable par principe. J'adopterai ici avec Zribi-Hertz la seconde hypothèse, ce qui revient à attribuer aux

structures syntaxiques de surface des interventions réactives (9B), (11B) et (12B) les représentations suivantes:

(13) $S[NP[e] VP[v[e] PP[\text{parce que j'ai un chat...}]]]$
j k

(14) $S[NP[e] VP[v[e] PP[\text{à midi}]]]$
j k

(15) $S[NP[\text{le concierge}] VP[e]]$
j

Les indices j, k de ces représentations sont coïncidés avec les catégories correspondantes des interventions initiatives (9A), (11A) et (12A) respectivement, ce qui permet d'en dériver les formes logiques esquissées ci-après:

(16) Je tousse parce que j'ai un chat dans la gorge.

(17) Le prochain train part à midi.

(18) Le concierge a refermé la porte.

Dans cette approche, les interventions réactives (13) à (15) ne comportent pas un acte directeur implicite, mais un acte directeur elliptique en structure syntaxique de surface. L'ellipse zeugmatique étant un phénomène grammatical et non pas pragmatique, elle est soumise à toutes les contraintes syntaxiques auxquelles sont soumises les catégories vides: récupérabilité, nécessité pour les éléments effaçables d'être des constituants syntaxiques, etc. Il s'agit donc d'une notion beaucoup plus restrictive que celle d'acte directeur implicite. On verra plus loin qu'il y a d'autres types d'interventions incomplètes (les "petits mouvements discursifs") qui doivent être considérés comme elliptiques et qui sont sujets aux mêmes contraintes grammaticales.

Cette analyse permet de maintenir que seuls les actes de langage (phrases radicales) et les expressions peuvent être la tête d'une intervention².

2. Tête et compléments

Précisons maintenant la notion de tête d'un constituant et celle de projection. Dans tous les modèles génératifs récents (voir par ex. Emonds 1985, Chomsky 1987), on admet que la structure en constituants est soumise à des contraintes beaucoup

plus fortes que celles qui découlent du formalisme des grammaires syntagmatiques.

Ces contraintes, connues sous le nom de convention X barre (ou X' , par commodité typographique), ont été proposées par Chomsky (1970) et élaborées notamment par Emonds (1976) et Jackendoff (1977). D'après cette convention, toute construction endocentrique est constituée d'une tête, obligatoire, appartenant à l'une des catégories syntagmatiques N (nom), V (verbe), Adj (adjectif) ou P (préposition, cette catégorie incluant tous les subordonnants); X est une variable sur ces quatre catégories. Les syntagmes de toutes les catégories ont une structure parallèle: une catégorie X peut avoir des compléments qui forment avec elle une catégorie de rang X' (première projection); la projection X' peut être spécifiée par des constituants à sa gauche, appartenant à des catégories fermées (déterminants du nom, marques de degré de l'adjectif, etc.), le tout étant une projection de rang X'' . A l'exception des verbes qui ont une troisième projection, X'' est la projection maximale d'une catégorie (notée X^{\max}). Les syntagmes X' , X'' sont des "projections" de leur tête X en ce sens que leurs propriétés sont essentiellement celles de la tête.

Une projection maximale peut être elle-même le complément d'une autre catégorie; par exemple, un N^{\max} (un syntagme nominal) peut être l'objet d'un verbe ou d'une préposition. Mais une projection maximale peut aussi être radicale, c'est-à-dire n'être dominée par aucun autre constituant. Ces projections maximales autonomes correspondent aux "expressions" de Banfield (1982).

Elles peuvent être interprétables pragmatiquement et constituer un énoncé à elles seules, mais elles ne sont pas enchaînables dans une phrase (au discours indirect par exemple), ce qui les distingue des phrases. Le noeud syntaxique Expression qui les domine (si c'est vraiment un noeud syntaxique: v. Ruwet 1982, ch. 7, et Verhagen 1979) n'est pas récursif, sinon par coordination³.

La phrase (S) est la projection maximale du verbe⁴, et elle peut elle aussi être un noeud radical. Le verbe ayant une troisième projection (X'''), il y a à gauche une position supplémentaire pour le NP sujet et pour J (ou AUX, INFL ou FLEX, v. plus haut). Dans Emonds (1985), ce dernier constituant était traité comme le spécificateur du verbe, ce qui induisait une certaine asymétrie entre la structure de V'' et celle des autres X'' (car V'' dominait toujours exhaustivement V') et supposait une analogie artificielle entre J et les spécificateurs des autres

catégories⁵. Dans Emonds (1986), les spécificateurs sont définis uniformément comme les noeuds frères gauches de X' , les spécificateurs de V étant réalisés par des adverbes de temps ou d'aspect (toujours, souvent, ne...jamais, ne...plus, etc.). Quant à J, il a un statut spécial dans la convention X barre, tout comme le NP sujet d'ailleurs, ce qui distingue précisément la phrase des autres X^{\max} .

Ajoutons que la convention X barre fait partie de la grammaire universelle, sous réserve de variations paramétriques affectant l'ordre linéaire des constituants mais non les relations de dominance. Ainsi, l'anglais a l'ordre spécificateur - tête - compléments. Les langues romanes ont fondamentalement le même ordre, mais certaines constructions marquées présentent l'ordre compléments - tête (pronoms clitiques objets). D'autres langues encore ont l'ordre de base compléments - tête (v. Greenberg 1963).

J'aimerais montrer ici que la structure de l'intervention est elle aussi soumise à la convention X barre, à ceci près que l'ordre respectif des constituants directeur (tête) et subordonnés (compléments) n'est pas fixé.

L'intervention ne comporte qu'un constituant obligatoire, qui est une projection maximale quelconque: V'' , c'est-à-dire S (phrase), ou un autre X^{\max} , un NP, un AP ou (sous réserve qu'il n'y ait pas ellipse d'un constituant directeur) un PP. Dans le premier cas, il s'agit d'une phrase radicale qui réalise un acte de langage. Dans les autres cas, il s'agit des différents types d'Expressions (donc de X'') décrits par Banfield. Ainsi, tous les énoncés suivants sont des interventions, mais seul (19) est un acte de langage:

(19) Le concierge a fermé la porte.

(20) La porte!

(21) Toujours fermée!

(22) Défense de fumer.

(23) A la porte!

(24) Zut!

Dans (19) - (24), l'intervention est réduite à sa tête. Mais

il y a possibilité d'extension de la structure, soit par coordination, soit par subordination (ou encore par subordination rétroactive, v. paragraphe 3).

La coordination syntaxique pose de nombreux problèmes pour la convention X barre, du fait notamment que les structures coordonnées ont plusieurs têtes. Je me contenterai ici de renvoyer à Rubattel (1986b) pour l'aspect syntaxique, et à Rubattel (1987) pour la relation entre coordination syntaxique et coordination pragmatique.

La subordination pragmatique peut être marquée par la subordination syntaxique, par la coordination ou par la juxtaposition. Plutôt que la typologie des marqueurs (subordonnants, coordonnants ou zéro), c'est la typologie des constituants subordonnés que je vais examiner ici.

On a vu que les actes de langage subordonnés du modèle de Roulet et al. (1985) ne réalisent en fait pas d'actes illocutoires, raison pour laquelle ils ont été rebaptisés semi-actes. Formellement, ces semi-actes ont la même structure syntaxique que les interventions, sauf qu'ils ne sont pas radicaux. N'étant pas radicaux, ils peuvent être reliés à la tête par un subordonnant de la catégorie syntaxique P, qui inclut les prépositions (malgré, à cause de, etc.) et les conjonctions de subordination (bien que, parce que, etc.), et qui sert de position d'accueil aux pronoms relatifs, interrogatifs ou exclamatifs (P remplit donc le même rôle que le complémenteur COMP des modèles génératifs antérieurs). Ainsi, il y a des semi-actes que leur forme syntaxique distingue des interventions, par exemple:

(25) ... parce que sa voiture n'est pas dans le parking.

(26) Puisque tu veux tout savoir, ...

(27) (Les lions), qui sont des animaux dangereux, ...

Les semi-actes (25) - (27) ne peuvent pas être la tête d'une intervention et fonctionner comme unités monologiques, mais ils peuvent à leur tour avoir des constituants subordonnés, ce processus récursif étant en principe illimité:

(28) Les lions, qui sont des animaux dangereux - bien qu'ils aient l'air débonnaires - sont paresseux.

Même s'ils dominent un autre constituant discursif (semi-acte

ou échange enchassé), ces semi-actes n'en acquièrent pas pour autant le statut d'intervention (radicale par définition). On peut ainsi faire l'économie de la notion d'intervention constitutive d'intervention, et donc de celle d'énonciateur subordonné (v. Roulet et al. 1985, 61; pour les mouvements discursifs, v. ci-dessous, paragraphe 3).

Notons qu'un constituant dominé par le noeud P peut être une intervention pour autant que la syntaxe autorise un tel noeud P en position radicale - ce qui est le cas des pronoms interrogatifs ou exclamatifs antéposés par mouvement de QU- en (29) et (30), et aussi de certaines conjonctions de subordination comme en (31):

(29) Qui a fermé la porte?

(30) Que le son du cor est triste au fond des bois!

(31) Quand tu auras fini de poser des questions idiotes!

Autrement dit, la tête de l'intervention doit avoir la forme syntaxique d'une projection maximale radicale, quelle qu'en soit la structure interne. Quant aux semi-actes, ils ont aussi la forme d'une projection maximale, mais non radicale - et certaines d'entre elles, comme les propositions relatives, ne peuvent jamais apparaître en position radicale.

La valeur illocutoire de l'intervention est déterminée par le marqueur d'orientation illocutoire de la tête si cette dernière est une phrase. Il y a alors deux possibilités: ou bien la phrase radicale comporte un verbe performatif dominant une proposition complétive ou infinitive, et c'est dans ce cas le verbe performatif et les marques de temps et de personnes qu'il porte (contenues dans le constituant J) qui déterminent, explicitement, la valeur illocutoire; ou bien il n'y a pas de verbe performatif et seul le constituant J attaché au verbe principal donne une indication quant à la valeur illocutoire de l'intervention. Dans les deux cas, l'intervention est définie comme le noeud S radical (proposition principale plus complétive ou proposition indépendante, respectivement), et sa valeur illocutoire est la projection du J du verbe radical. Cette analyse élimine l'asymétrie gênante entre les actes de langage pourvus d'un "préfixe" performatif explicite et ceux qui en sont dépourvus. De plus, elle implique qu'un constituant syntaxique radical autre qu'une projection du verbe n'a pas de valeur illocutoire, même s'il fonctionne comme unité discursive monologique.

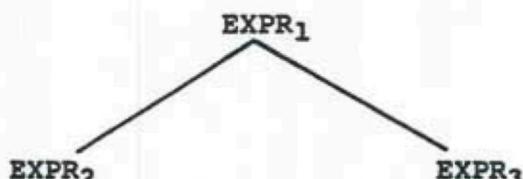
On aura compris que cette analyse revient en fait à identifier l'intervention au noeud syntaxique Expression. Du même coup, on dissocie la définition de l'intervention de celle de l'acte de langage, ce dernier étant redéfini comme la tête d'une intervention pourvue d'une valeur illocutoire. Quant aux semi-actes, ils se distinguent des interventions par leur position subordonnée, non radicale, et des actes de langage par l'absence de valeur illocutoire, la seconde propriété, négative, découlant de la première.

La description proposée jusqu'ici vaut pour les interventions constitutives ou potentiellement constitutives d'échange, c'est-à-dire pour les mouvements discursifs au sens de Roulet (1986). Il reste à examiner la structure des interventions complexes formées de plusieurs mouvements discursifs.

3. La récursivité du noeud EXPR et les mouvements discursifs

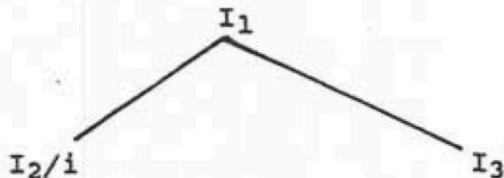
Si le noeud Expression est par définition radical et non enchaînable dans une phrase, il est néanmoins récursif sous certaines conditions. Il peut être coordonné à une autre expression, ou bien il peut être inséré à l'intérieur d'une autre expression par un mécanisme qui est en fait une transformation généralisée (au sens de Chomsky 1957), par exemple pour la formation des incises parenthétiques (v. Emonds 1976, ch. II.9). Dans ce dernier cas, il y a création d'un nouveau noeud Expression qui domine le tout, opération appelée "ajonction à la Chomsky" (bien que ce type d'opération n'ait pas été proposé par Chomsky lui-même). On peut ainsi obtenir la structure (32), soit par application des seules règles de base, soit par transformation généralisée appliquée à deux noeuds EXPR_2 et EXPR_3 engendrés indépendamment:

(32)



L'ajonction à la Chomsky de EXPR_3 à EXPR_2 correspond à la subordination rétroactive d'une intervention, c'est-à-dire au mode indirect de réalisation de la complétude interactive. La structure (32) est équivalente à (33) - où I désigne l'intervention, i une intervention subordonnée et la barre oblique une subordination rétroactive:

(33)



Ce procédé est récursif, et on peut construire des interventions complexes faites de nombreux mouvements discursifs. Un mouvement discursif a nécessairement une structure d'intervention (acte de langage ou expression non phrasique). Ainsi, la structure (33) peut correspondre par exemple à:

(34) Garçon, la carte! Et apportez-moi aussi la carte des vins.

(35) J'aimerais la carte, s'il vous plaît, et donnez-moi aussi la carte des vins.

Il faut souligner que la carte en (34) est bien une intervention, potentiellement constitutive d'échange, et non un constituant elliptique - rien d'ailleurs ici n'autorise à rétablir donnez-moi plutôt que passez-moi, j'aimerais ou n'importe quel autre verbe; la carte est donc bien une expression interprétable par elle-même. Mais il existe aussi d'autres interventions construites par mouvements successifs, dans lesquelles au contraire chaque adjonction doit être reliée syntaxiquement à un constituant antérieur pour pouvoir être interprétée. Faute de mieux, j'appellerai ces fragments d'intervention "petits mouvements discursifs".

4. Les "petits mouvements discursifs"

Ces constructions, appelées parfois "adjonctives"⁶ ressemblent aux interventions faites de plusieurs mouvements discursifs parce que la complétude interactive est atteinte en plusieurs étapes, mais les éléments successifs ne sont interprétables que si on les rattache à une intervention précédente:

(36) Des nouilles, quand les miens étaient petits, je leur en ai servi. Des tas. Dégueulasses. Exprès. (C. Sarraute: Dites donc!, Paris, Lattès, 1985, p. 133).

(37) Leonard Gardner a reçu, en Amérique, le National Book Award pour ce premier roman. Parce que cela n'avait pas l'air d'un roman. (L'EXPRESS 16.10.1972, p. 73).

Ces petits mouvements discursifs ont bien la même forme que les expressions, c'est-à-dire que ce sont des projections maximales, mais on ne peut les interpréter qu'en les intégrant rétroactivement aux constituants précédents. Les deux exemples ci-dessus sont interprétés respectivement comme (38) et (39):

- (38) a. Des nouilles [...], je leur en ai servi.
 - b. Des nouilles [...], je leur en ai servi des tas.
 - c. Des nouilles [...], je leur en ai servi des tas, dégueulasses.
 - d. Des nouilles [...], je leur en ai servi des tas, dégueulasses, exprès.
- (39) a. L.G. a reçu, en Amérique, le N.B.A. pour ce premier roman.
 - b. L.G. a reçu, en Amérique, le N.B.A. pour ce premier roman parce que cela n'avait pas l'air d'un roman.

La dernière ligne de (38) et (39) est une intervention interactivement complète, mais elle a été formée en plusieurs étapes. Chaque étape oblige à intégrer le nouveau constituant dans le constituant déjà présenté. Cette intégration est soumise à des contraintes grammaticales, car chaque ligne de (38) et de (39) est une phrase bien formée, et chaque adjonction est une projection maximale, facultative bien sûr, sans quoi la première intervention serait agrammaticale; cf. le contraste entre (40) et (41):

(40) Gaston travaille. Un jour par semaine.

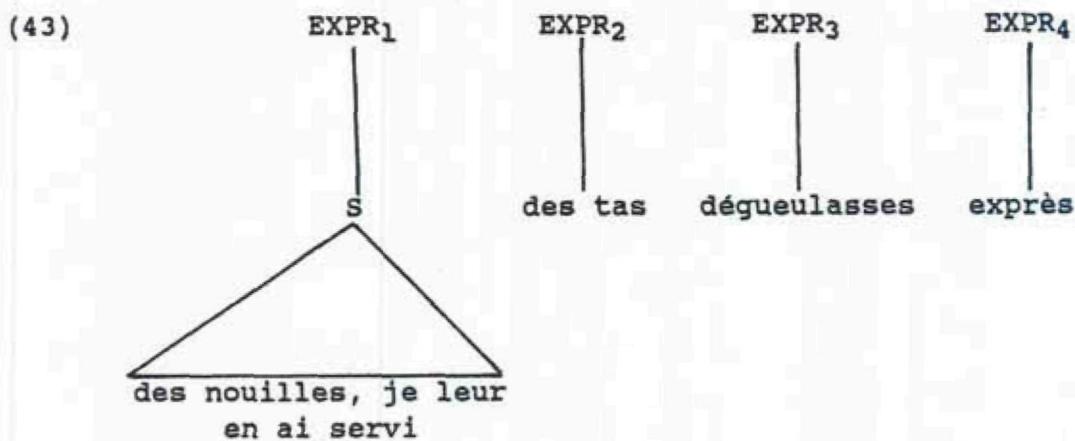
(41) *Gaston habite. A Paris.

Les petits mouvements discursifs simulent une structure dialogique, et (36) évoque un dialogue comme:

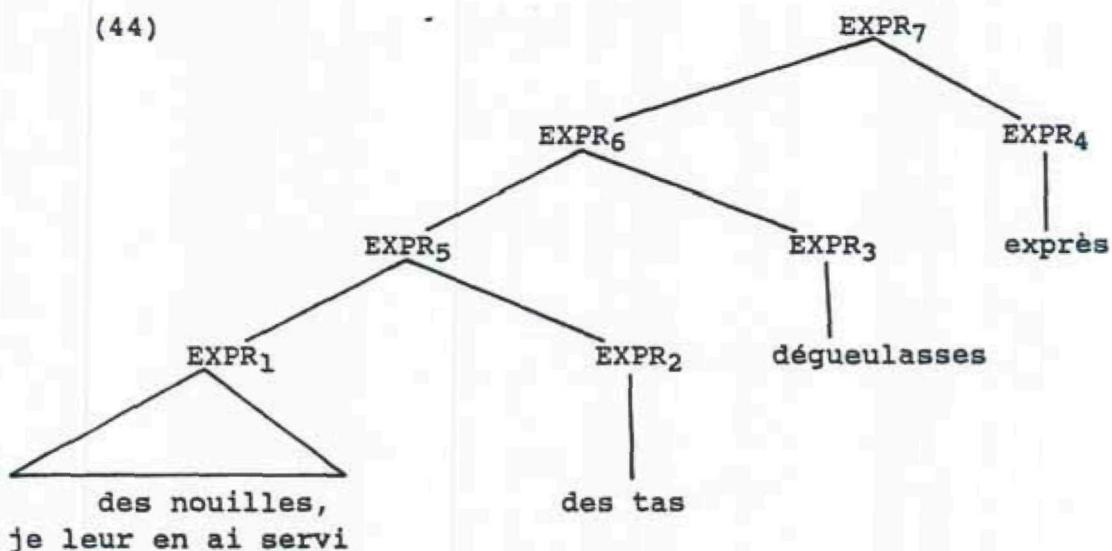
- (42) - Des nouilles, je leur en ai servi.
- Combien?
- Des tas.
- Des nouilles comment?
- Dégueulasses.
- Pourquoi dégueulasses?
- Exprès.

Mais ce dialogue n'est que simulé, et la structure globale de (36) est clairement monologique: le tout est finalement une intervention. Pourtant, la structure syntaxique de surface est

bien faite de plusieurs expressions successives:



Aucune de ces expressions, sauf la première, n'est interprétable par elle-même. L'interprétation de (36) correspond en fait à la structure complexe (44):



Le problème est de savoir comment, et à quel niveau de description, on peut passer de la séquence de structures (43) à la structure (44). Comme on l'a vu, ce passage est soumis à des contraintes grammaticales, et pas seulement pragmatiques. Pragmatiquement, le seul problème que posent les petits mouvements discursifs est qu'ils ne sont pas interprétables isolément - autrement dit, EXPR₂... EXPR₄ ne peuvent pas avoir le statut d'interventions. Pour les interpréter, il faut reconstituer une structure plus vaste, comme c'était le cas des interventions réactives examinées au paragraphe 1. Mais cette fois-ci, le reste de la structure est donné explicitement par le co-texte, et il

suffit de rattacher ces petits mouvements discursifs à l'intervention EXPR₁ de façon à obtenir une intervention plus vaste et syntaxiquement bien formée. Il faut donc les intégrer à des constituants de EXPR₁ en tenant compte de la structure syntaxique de ces derniers. Il s'agit là typiquement du genre d'opération que peuvent effectuer les règles de construction de la forme logique. L'hypothèse la plus naturelle consiste donc à considérer (44) comme la forme logique de (36). La phrase (45) a la même forme logique et ne diffère de (36) que par le mode de subordination qui est direct en (45) et indirect en (36):

- (45) Des nouilles dégueulasses, quand les miens étaient petits, je leur en ai servi exprès des tas.

Formellement, les petits mouvements discursifs sont donc identiques aux expressions, mais ils ne peuvent pas être interprétés isolément et doivent être intégrés rétroactivement à une intervention. Peu importe la relation grammaticale entre le petit mouvement discursif et l'intervention précédente, pourvu que tous deux, pris isolément, soient syntaxiquement bien formés (c'est-à-dire qu'ils soient des projections maximales): le petit mouvement discursif peut être intégré au déterminant (des tas de nouilles), être un adjectif en apposition ou un adverbe de manière. Il peut même être un complément sous-catégorisé, pour autant qu'il ne soit pas obligatoire:

- (46) Petula Clark se méfie. De tous les Français sauf un.
(L'EXPRESS No. 873, p. 58).

En forme logique, de tous les Français sauf un doit être intégré dans le syntagme verbal se méfie, en position de complément.

5. Conclusion

Cette étude repose sur deux hypothèses, l'une sur la structure syntaxique de l'intervention et de l'acte de langage, l'autre sur le rôle du niveau de forme logique dans l'interprétation pragmatique.

Comme on l'a vu, une intervention est une expression syntaxique interprétable par elle-même. L'acte de langage est une expression dont la tête est une phrase, c'est-à-dire une projection maximale du verbe. La phrase se distingue des autres types d'expressions par la présence d'un constituant adjacent au verbe, qui porte les marques d'orientation illocutoire. De ce fait,

seules les expressions qui ont une phrase pour tête sont des actes de langage. Quant aux phrases non radicales (non dominées directement par EXPR), elles n'ont pas de valeur illocutoire, sinon rapportée, et elles ne sont donc pas des actes de langage; elles ont le statut de semi-actes si elles entrent dans des structures discursives polyphoniques et qu'on peut les associer à un auteur distinct, et si elles occupent une position syntaxique facultative et de type parenthétique.

Ainsi, intervention et acte de langage ne sont plus considérés comme des unités de même nature et de rang différent: l'intervention est l'unité monologique maximale, qui peut avoir pour tête un acte de langage mais aussi un syntagme sans valeur illocutoire. Syntaxiquement, l'intervention est définie comme un noeud radical.

Seconde hypothèse: l'interprétation pragmatique de certains constituants discursifs suppose la reconstruction de constituants elliptiques, ou l'intégration rétroactive de constituants incomplets dans une structure d'intervention bien formée. Dans les deux cas, il ne s'agit pas de faire appel à un implicite pragmatique, mais de reconstituer une structure grammaticale. Cette reconstruction se fait au niveau de la forme logique, et c'est donc cette dernière et non la structure syntaxique de surface qui sert d'input à l'interprétation pragmatique.

NOTES

1) Sans trop entrer dans les détails formels, précisons qu'une phrase radicale peut être un noeud S dominé par un autre noeud, pour autant que ce dernier soit EXPR ("expression") ou un noeud "transparent", qui ne crée pas de barrière sur le chemin qui mène de S au noeud initial. Cette précision est nécessaire en particulier dans le cas des phrases coordonnées.

2) Ce qui ne signifie pas forcément qu'on puisse se passer de la notion d'acte implicite. Les emplois de parce que enchainant sur l'énonciation décrits par Moeschler (1986, 1987), et certains emplois des connecteurs reformulatifs décrits par Roulet (1987) semblent indiquer qu'il y a effectivement des constituants implicites. Le traitement des interventions réactives proposé ici est une réponse aux remarques d'A. Auchlin. J'ajouterai que si les exemples (9B), (11B) et (12B) doivent avoir une forme logique correspondant à un énoncé unique et ne peuvent pas être interprétés comme un semi-acte dépendant d'un acte ellipsé, c'est

probablement qu'un acte n'est pas assez redondant pour être récupérable (et ne peut donc pas être ellipsé).

3) De plus, le noeud EXPR n'a pas de spécificateur et il est donc de niveau X'. C'est pourquoi Emonds (1986) propose de le remplacer par EXPR', pour harmoniser la terminologie avec la notation en barres, et de réservier EXPR pour la catégorie des interjections. Comme ces considérations ne jouent aucun rôle dans ma présentation, je m'en tiendrai à la notation EXPR au lieu de EXPR' (et j'utilise le symbole EXPR au lieu du symbole usuel E pour éviter toute confusion avec l'abréviation de l'échange).

4) C'est du moins l'hypothèse d'Emonds (1985, 1986). D'autres hypothèses sur le statut de S dans la notation en barres ont été proposées (v. la présentation de Rouveret, in Chomsky 1987, 20-23).

5) Analogie qui a entraîné quelques obscurités dans Rubattel (1986b, 89-90), où est proposée une extension de la notion de spécificateur.

6) Je remercie Thérèse Béguin d'avoir attiré mon attention sur ce problème et sur l'exemple (36). Les exemples (37) et (46) sont empruntés à Rasmussen (1975).

BIBLIOGRAPHIE

AUSTIN, J.L. (1962): How to Do Things with Words, Cambridge (Mass.), Harvard University Press (Quand dire c'est faire, Paris, Seuil, 1970).

BAKHTINE, M. (1977): Le marxisme et la philosophie du langage, Paris, Minuit.

BANFIELD, A. (1982): Unspeakable Sentences: Narration and Representation in the Language of Fiction, Londres, Routledge & Kegan Paul.

CHOMSKY, N. (1957): Syntactic Structures, La Haye, Mouton (Structures syntaxiques, Paris, Seuil, 1969).

CHOMSKY, N. (1970): "Remarks on Nominalization", in R. JACOBS et P.S. ROSENBAUM (éd.): Readings in English Transformational Grammar, Waltham (Mass.), Ginn-Blaisdell, 184-221 (repris dans Questions de sémantique, Paris, Seuil, 1975).

- CHOMSKY, N. (1987): La nouvelle syntaxe, Paris, Seuil.
- DANJOU-FLAUX, N. (1982): "Réellement et en réalité: données lexicographiques et description sémantique", LEXIQUE 1, 105-150.
- DUCROT, O. et al. (1980): Les mots du discours, Paris, Minuit.
- EMONDS, J. (1976): A Transformational Approach to English Syntax, New York, Academic Press (Transformations radicales, conservatrices et locales: pour une conception transformationnelle de la syntaxe, Paris, Seuil, 1981).
- EMONDS, J. (1985): A Unified Theory of Syntactic Categories, Dordrecht, Foris.
- EMONDS, J. (1986): "Les parties du discours en grammaire générative", RECHERCHES LINGUISTIQUES DE VINCENNES 14/15, 93-154.
- GREENBERG, J. (1963): "Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements", in J. GREENBERG (éd.): Universals of Language, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press, 73-113.
- GRICE, H.P. (1979): "Logique et conversation", COMMUNICATIONS 30, 57-72.
- JACKENDOFF, R.S. (1977): X' Syntax: a Study of Phrase Structure, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.
- MOESCHLER, J. (1986): "Connecteurs pragmatiques, lois de discours et stratégies interprétatives: parce que et la justification énonciative", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 7, 149-167.
- MOESCHLER, J. (1987): "Trois emplois de parce que en conversation", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 8, 97-110.
- RASMUSSEN, J. (1975): "La construction adjonctive ou la phrase amputée", CEBAL (Copenhagen School of Economics and Business Administration Language Department) 3, 124-145.
- ROULET, E. (1981): "Echanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation", ETUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE 44, 7-39.

- ROULET, E. (1986): "Complétude interactive et mouvements discursifs", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 7, 193-210.
- ROULET, E. (1987): "Complétude interactive et connecteurs reformulatifs", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 8, 111-140.
- ROULET, E. et al. (1985): L'articulation du discours en français contemporain, Berne, Lang.
- RUBATTEL, C. (1985): "Polyphonie, syntaxe et délimitation des énoncés", TRAVAUX NEUCHATELOIS DE LINGUISTIQUE 9, 83-103.
- RUBATTEL, C. (1986a): "La structure de l'énoncé minimal comme condition d'accès aux stratégies interprétatives", CAHIERS DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE 7, 135-148.
- RUBATTEL, C. (1986b): "La convention X' et la structure des unités discursives", TRAVAUX NEUCHATELOIS DE LINGUISTIQUE 11, 77-101.
- RUBATTEL, C. (1987): "Actes de langage, semi-actes et typologie des connecteurs", à paraître dans LINGVISTICAE INVESTIGATIONES XI:2.
- RUWET, N. (1982): Grammaire des insultes et autres études, Paris, Seuil.
- VERHAGEN, E. (1979): "On the E-Hypothesis of Dislocation and Conditions on Discourse Grammar", RECHERCHES LINGUISTIQUES DE VINCENNES 8, 131-158.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1985a): "L'ellipse zeugmatique et le principe de récupérabilité", LINGVISTICAE INVESTIGATIONES IX:1, 131-165.
- ZRIBI-HERTZ, A. (1985b): "Trou structural, catégorie vide, ellipse structurale, pronom nul: quatre concepts à préciser", MODELES LINGUISTIQUES 7, 57-71.